

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 160 Portant interdiction de séjour dans le Cercle de Djibouti

n° 160

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1961

Date de publication
7 février 1961

Date du numéro
28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— Le séjour dans le Cercle de Djibouti est interdit pendant cinq ans à MN. Ahmed Dirir Waberi. Issa saad moussa rer yaroun rer aga, se disant ne à Ouéah vers 1939, Condamné le 6 février 1959 à deux ans d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol. Art. 2: — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégationLe Secrétaire Général,Y. de Daruvar.